

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:08/12/2010

Date de révision:08/12/2010

Version: 0.1

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
 Nom : Naphta (pétrole), adouci (contient moins de 0.1 % de benzène)
 Nom commercial du produit : Rubber Solvent
 No CE : 265-089-2
 n° CAS : 64741-87-3
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486791-26-0018
 Code du produit : 68C, SDS # PbR0120
 Synonymes : Aucun connu.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances
 Semi-produit
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
 Revêtements
 Agent de nettoyage
 Fabrication de produits en caoutchouc.
 Carburants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd
 4th Floor, 20 North Audley Street
 London W1K 6WL – United Kingdom
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750
 E-mail: reach@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

SECTION2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flam. Liq. 2 H225
 Asp. Tox. 1 H304

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R65

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS02

GHS08

CLP Mention d'avertissement : Danger

Consignes en cas de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes de sécurité (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues, des étincelles. — Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..
P260 - Ne pas respirer les aérosols, brouillards.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xn - Nocif

F - Facilement inflammable

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Phrases-S :

S7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout
S33 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

SECTION3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Naphta (pétrole), adouci (contient moins de 0.1 % de benzène)	(n° CAS)64741-87-3 (No CE)265-089-2	100	Xn; R65
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Naphta (pétrole), adouci (contient moins de 0.1 % de benzène)	(n° CAS)64741-87-3 (No CE)265-089-2	100	Asp. Tox. 1, H304

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion	: Ne pas provoquer de vomissement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nausée. Maux de tête.
Symptômes/lésions après inhalation	: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, nausées, vertiges. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux. En cas d'exposition répétée ou prolongée : Conjonctivite.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausée. Risque de pneumonie aspiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dépression du système nerveux central.

SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Danger d'explosion	: Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
Réactivité	: Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO _x).
Mesures générales	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Eloigner le produit de la zone d'incendie. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Protection en cas d'incendie	: Cf. chapitre 8. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner toute source d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Eloigner toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Procédés de nettoyage : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas absorber avec de la sciure ou tout autre absorbant combustible.
- Autres informations : Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- mesures techniques: : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.
- Matériaux incompatibles : Agents oxydants, fortes.
- Lieu de stockage : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de donnée fiable disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante.
- Équipement de protection individuelle : Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Gants. Vêtements de protection.



- Protection des mains : Porter des gants de protection. PVC (Chlorure de polyvinyle).
- Protection oculaire : si nécessaire: lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.
- Protection voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: incolore.
Odeur	: Doux(douce).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 53.5-117.2 °C
Point d'éclair	: < -11 °C (coupe fermée)
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: 3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 1-6 vol %
Pression de la vapeur	: 220 mmHg @ 37.8°C
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.709-0.72 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité	: Soluble dans les solvants organiques. Eau: insignifiante
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 0.57 cSt @ 25°C

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Rubber Solvent (64741-87-3)

CL50 inhalation rat (mg/l)	61 g/m ³
----------------------------	---------------------

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peu volatil.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Rubber Solvent (64741-87-3)

Ecologie - sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations sur l'élimination des déchets : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de classification (ADR) : F1

Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Quantités limitées (ADR) : LQ04

Excepted quantities (ADR) : E2

14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

Rubber Solvent

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger

:



Xn

F

Phrases R

:

R11 - Facilement inflammable
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S

:

S7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout
S33 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes

: ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Catégorie 1 - Risque d'aspiration
Flam. Liq. 2	Catégorie 2 - Liquides inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.